

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET EUROPÉENNES

Centre des archives diplomatiques de Nantes



**Archives du
Comité ouvrier de secours immédiat (COSI)
de Tunisie**

Dates extrêmes : octobre 1942–mai 1943

5 TU / 1–15

15 articles ; 2 ml

Répertoire numérique par Claudine BONNARD, adjoint technique,
sous la direction de Damien HEURTEBISE, conservateur du patrimoine,
Nantes, février 2011

En couverture : chemise destinée à la correspondance avec le ministre Rahn.
Cote : 5 TU/1, dossier 11.2 « Ministre plénipotentiaire du Reich ».

Sommaire

Introduction	5
Inventaire	16
Archives du président du COSI	17
Archives du secrétariat du COSI	20
Fiches individuelles	22
Archives du trésorier du COSI	23

Introduction

CONTEXTE

Origine Les archives décrites dans le présent instrument de recherche proviennent du Comité ouvrier de secours immédiat (COSI) de Tunisie.

Histoire administrative

La création du COSI en France et en Tunisie

Le 3 mars 1942, l'aviation britannique bombarde les usines Renault de Boulogne-Billancourt où se trouve un atelier de réparation des chars allemands. Le bilan est très lourd : 600 morts et 1500 blessés parmi les civils employés dans l'usine. Dans les jours qui suivent est créé un organisme destiné à venir en aide aux familles d'ouvriers endeuillés : c'est le Comité ouvrier de secours immédiat (COSI), qui puise ses ressources humaines dans les organisations syndicales présentes sur place et ses ressources financières dans une somme de 100 millions de francs mise à disposition par les autorités allemandes et prélevée sur la fameuse amende du « milliard » payée par les Juifs. Les opérations de secours (aide financière et distribution de matériel) sont largement utilisées pour la propagande du régime. L'expérience fait tache d'huile en métropole et de nombreuses villes ou départements créent par la suite leur propre comité pour répondre à des bombardements alliés.

En Tunisie, l'occupation allemande à partir de novembre 1942 entraîne une vague de bombardements des villes dès le mois suivant. Le 23 décembre, le général von Arnim¹, commandant en chef des forces de l'Axe, fait connaître sa décision de créer un COSI sur le modèle des comités français :

« La guerre a été voulue et préparée par la Juiverie internationale.

La population de Tunisie, française, italienne et musulmane, souffre durement de la guerre par les bombardements de ces dernières journées.

C'est pourquoi j'ai décidé de prélever sur les fortunes juives de Tunisie une amende de 20 millions de francs, destinée à servir de secours immédiat aux victimes civiles des bombardements.

La distribution des secours est confiée à un comité de secours immédiat (COSI) qui viendra directement en aide à tous ceux qui ont souffert dans leurs personnes ou dans leurs biens des criminels bombardements anglo-américains sur des populations désarmées.

1. Le général Hans-Jürgen VON ARNIM (1889-1962), après avoir fait ses preuves sur le front de l'Est, fut envoyé en Tunisie pour contrecarrer l'avance alliée à la suite du débarquement du 8 novembre 1942. Commandant en chef des forces de l'Axe en Tunisie, il assura la direction de l'Afrika Korps en l'absence de ROMMEL et fut capturé par les Anglais le 12 mai 1943.

En conséquence, tous les habitants de Tunis, français, italiens ou musulmans, qui ont souffert de l'agression anglo-américaine, n'ont qu'à adresser une demande avec justification détaillée des dommages subis au bureau central du COSI, au siège du Secours national, Palais des sociétés françaises, Avenue de Paris - Tunis; quant aux habitants des autres villes, ils adresseront cette demande à leur Municipalité qui devra, de toute urgence, les transmettre au bureau central du COSI.

Les secours seront fournis, dans les délais les plus rapides, aux victimes véritables des bombardements.

Tous ceux qui, par contre, chercheront à obtenir frauduleusement des secours, seront sévèrement punis.

Général von Arnim »

L'initiative en revient au diplomate allemand Rudolph Rahn², qui avait déjà créé le COSI de Paris. Dans son esprit, l'objectif de solidarité n'est que secondaire par rapport au profit qu'il compte tirer en termes de communication — et il n'est pas inutile de souligner que Rudolph Rahn, lorsqu'il était à Paris, exerçait les fonctions de chef de la propagande de l'ambassade d'Allemagne. Son souhait est donc de faire durer les fonds le plus longtemps possible, et c'est la consigne qu'il donne à Fernand Lefèvre³, à qui il est proposé, le 26 décembre 1942, de présider le COSI.

Installation du COSI à Tunis

La mise en place à Tunis se fait sans tarder. Après quelques réunions de cadrage les 27 et 28 décembre, Lefèvre « demande réquisition de l'étude d'un avocat juif », André Scemama, réquisition qui lui est accordée le 4 janvier 1943 mais qui n'est effective que le 12⁴. Le COSI s'installe donc au 63 avenue Jules-Ferry à Tunis, mais cette solution ne donne pas satisfaction, car il est malaisé de recevoir au deuxième étage d'un immeuble un public nombreux. Lefèvre n'aura donc de cesse, par la suite, de réclamer de nouveaux locaux. Il semble qu'il ait eu gain de cause, mais la situation est assez confuse sur ce point. D'après le « rapport sur le COSI » rédigé après la libération de Tunis,

2. Rudolph RAHN (1900–1975), ministre plénipotentiaire du Reich. Il exerce notamment les fonctions de chef de la propagande à l'ambassade d'Allemagne à Paris de 1940 à 1942, puis de représentant de l'Allemagne en Tunisie de novembre 1942 à mai 1943.

3. Fernand LEFÈVRE (47 ans lors de son entrée en fonctions), ingénieur des travaux publics, était chef du Service topographique du cercle de Bizerte au moment de l'arrivée des troupes de l'Axe, mais aussi président de la Légion de Bizerte et recruteur pour le Service d'ordre légionnaire. Lui-même victime d'un bombardement aérien, dans lequel il perdit sa femme enceinte et 4 de ses 7 enfants, il assura les fonctions de président du COSI de la fin décembre 1942 au 3 avril 1943, date de son départ pour la France. Il fut révoqué de la fonction publique par le Conseil supérieur d'enquête (CSE, dossier n° 382).

4. « Ce ne fut que le 12 janvier que nous pûmes utiliser ce local, tant à cause de la malpropreté des locaux que des simples transformations qu'il fallut y appliquer » (note manuscrite de F. Lefèvre sur la création du comité, adressée au ministre Rahn, s.d.).

d'autres locaux ont été accaparés par les SS, sur une information du trésorier Jarlan et du vice-président Casamatta. Le « nettoyage » des lieux est effectué par l'« organisation de l'hôtel Saint-Georges »⁵, qui dépend du PPF et qui se livre à un véritable pillage⁶. Mais le rapport ne précise pas de quelle adresse il s'agit. Ce qui est sûr, c'est que, vers le 20 mars, le COSI réquisitionne également les bureaux de Jacques Shelly et C^{ie} (57 avenue Jules-Ferry), où s'effectue le paiement des secours pour les sinistrés tunisiens.

Les fournitures de bureau proviennent des études des avocats Élie Attal, Albert Bessis, Raoul Darmon et André Scemama, d'où la présence de nombreuses chemises à en-tête de ces avocats dans le fonds d'archives⁷.

Organisation et fonctionnement du COSI de Tunisie

L'organisation du comité est laissée au président, qui consulte néanmoins régulièrement et les autorités allemandes, et le représentant de Vichy, Georges Guilbaud. Du COSI parisien, il garde l'appellation d'« ouvrier » même si la justification en a complètement disparu ; il garde également l'appellation de « comité », même si, dans les faits, la direction repose sur les seules épaules du président.

Pour son fonctionnement, le COSI se répartit initialement entre :

1. un organisme exécutif et de direction comprenant un personnel placé sous l'autorité directe du président du COSI (vice-président, secrétaires, trésoriers, payeurs, etc.) ;
2. un organisme consultatif formé par les représentants :
 - du Secours national
 - de la Croix rouge italienne
 - du Croissant rouge ;
3. un organisme de contrôle permanent.

Car le comité n'agit pas de manière isolée : il remplit la mission de coordination des moyens de secours en période de crise (bombardements aériens) et d'examen des demandes d'aide, en lien avec :

5. L'organisation de l'hôtel Saint-Georges était dirigée par un ancien médecin militaire du nom de GASELONDE, et par un ingénieur d'Alger nommé BOULANGER et connu sous le nom de BLANC.

6. « [Début avril 1943,] aucun inventaire n'existait au COSI. Les locaux avaient été le théâtre de pillages éhontés. Aussi [le secrétaire] Desanti se refusa-t-il à pénétrer dans les bureaux tant qu'un inventaire n'aurait pas été fait par un représentant du commissaire de police et tant que les scellés n'auraient pas été apposés sur les portes des pièces non utilisées comme bureaux et dans lesquelles furent préalablement entreposés tous les objets inutiles au fonctionnement du COSI (tableaux, bibelots, certains meubles, etc.). Des scellés furent également apposés sur les portes des meubles restants dans les bureaux et contenant quelque chose. » (1TU/1V/2754R, rapport sur le COSI, s.d.).

7. Sur la contribution des Juifs au COSI, voir Paul SEBAG, *Histoire des Juifs de Tunisie des origines à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1991, pp341-342.

- le Secours national, où sont déposés les questionnaires remplis par les Français ;
- la Croix rouge italienne, où sont déposés les questionnaires remplis par les Italiens ;
- et le Croissant rouge, où sont déposés les questionnaires remplis par les Tunisiens musulmans.

Une fois cette formalité effectuée, les sinistrés peuvent se présenter au COSI munis d'un numéro d'ordre, qui leur donne le droit de toucher un secours⁸.

C'est le président qui assure cette fonction de coordination, et de liaison avec les autorités allemandes (le ministre plénipotentiaire Rahn et le général von Arnim) et les administrations locales (résidence générale, secrétariat général du gouvernement tunisien).

Le rôle exact du vice-président⁹ n'est pas précisé. Ce qui est sûr, c'est que sa présence n'est qu'éphémère, puisqu'il disparaît dès la mi-février 1943.

Le secrétaire général¹⁰ du comité, quant à lui, a pour attributions la correspondance générale, la tenue des archives, la décision du montant des indemnités pour les musulmans de l'intérieur et le contrôle de celui-ci pour les musulmans de Tunis (questionnaires venant du Croissant rouge), l'organisation et la surveillance des bureaux de paiement, et l'entretien du COSI. De janvier à mars 1943, le secrétaire général est secondé par Jean Desanti¹¹, secrétaire, qui est chargé, en outre, de la fixation des indemnités pour les Italiens de l'intérieur et du contrôle des indemnités pour les Italiens de Tunis (questionnaires venant de la Croix rouge italienne).

Vient enfin le trésorier¹², pour la réalisation comptable de tous les secours accordés par le comité.

8. L'impréparation de ces questionnaires a été une porte ouverte à tous les abus. Aucune pièce justificative n'était exigée à l'appui de la demande, si bien que la réalité du sinistre n'est jamais établie. En outre, la qualité de « chômeur par suite des bombardements » était, là encore, largement discutable.

9. CASAMATTA ou CASAMALTA, second-capitaine de l'un des deux bateaux sabordés à l'entrée du canal de La Goulette ; sur une note datée du 15 février 1943, il est décrit comme premier lieutenant du *Kroumir*, appartenant à la marine marchande. Il est surtout caractérisé par son activisme « acharné » en faveur du PPF, à l'image du trésorier Jarlan dont il était proche.

10. SALESSE, inspecteur de l'enseignement primaire à la retraite. En désaccord avec le vice-président Casamatta et le trésorier Jarlan, il a rapidement quitté le COSI pour rejoindre la France. — Jean CLERMONT (65 ans), ancien professeur d'arabe au lycée Carnot de Tunis. Il succéda à Salesse dans les fonctions de secrétaire général, et démissionna comme lui pour cause de désaccord, fin mars 1943. Son dossier fut classé par le CSE (dossier n° 125).

11. Jean DESANTI (31 ans) était agent sanitaire maritime au port de La Goulette. Membre du PPF « en raison des liens d'amitié qu'il avait avec Jean SERDANE », il s'est rapidement désolidarisé de ce mouvement. Nommé secrétaire-adjoint du COSI en janvier 1943, il refusa une première fois, au départ de Fernand Lefèvre, le poste de directeur, qui lui fut néanmoins attribué d'office à la fin du mois d'avril. Refusant à plusieurs reprises d'exécuter les ordres de G. Guilbaud, il s'en tenait exclusivement aux directives confidentielles de l'amiral Esteva, avec qui il tenta de sauver les fonds restants. Il fut relaxé par le CSE (dossier n° 80).

12. De janvier à début avril 1943, le trésorier est Charles JARLAN, ancien employé de la Shell, réputé antisémite et « fanatique ». Il serait à l'origine de la quasi-totalité des actes répréhensibles

Président	
Fernand LEFÈVRE	
Vice-président	
CASAMATTA	
Secrétaire g^{al}	Trésorier
SALESSE puis	JARLAN
Jean CLERMONT,	secondé par
secondés par	Jean PLANTET
Jean DESANTI	
Dactylo.	
Valentine DUC	
Angèle BASTIEN	

FIGURE 1 – *Organisme exécutif du COSI, de janvier au 31 mars 1943*

C'est sur la base de cette organisation que le COSI peut faire paraître le 21 janvier 1943 un communiqué de presse¹³ dans lequel il indique :

« En créant d'abord à Paris puis à Tunis le Comité ouvrier de secours immédiat (C.O.S.I.) en vue de venir en aide aux sinistrés des bombardements anglo-saxons, l'autorité allemande, en France et en Tunisie, a donné à la population de la métropole et de cette partie de l'empire une preuve de sa sollicitude en parfait accord avec le principe de collaboration inauguré par le Maréchal Pétain et le Führer du Reich à Montoire.

Les premières sommes recueillies proviennent d'une imposition faite aux Juifs, responsables raciaux de l'attaque anglo-saxonne en Afrique du Nord. Des sommes sont actuellement en cours de distribution aux malheureux sinistrés. [...] »

L'examen des demandes commence le 20 janvier. Il s'interrompt le 23 février, suite à la révision du barème et au rapide épuisement des fonds, avant de reprendre le 22 mars.

L'organisme exécutif fonctionne sans modifications majeures de janvier à mars 1943, mais le départ pour la France de plusieurs de ses membres¹⁴, et la remise en cause de la gestion du président Lefèvre, entraînent, dans les premiers jours d'avril 1943, une restructuration du comité.

qui se sont passés au COSI. Son départ pour la France répondait surtout au le besoin de se mettre à l'abri.

13. Voir article 1, dossier 11, chemise C.

14. Après le vice-président Casamatta parti pour la France à la mi-février, c'est le tour du président Lefèvre, peu après le 3 avril, du trésorier général Jarlan, du trésorier adjoint Plantet et des deux secrétaires, Salesse puis Clermont.

Le contrôle du COSI par l'administration de Vichy

En cette période d'occupation de la Tunisie par les troupes de l'Axe, le gouvernement de Vichy s'efforce de contrôler plus efficacement son action sur le territoire de la Régence. Fin novembre 1942, il décide d'envoyer à Tunis une poignée de partisans fidèles, parmi lesquels le commandant Pierre Simon Cristofini — qui, promu lieutenant-colonel, sera placé à la tête de la Mission militaire française et dirigera la Phalange africaine — ou encore le lieutenant-colonel Christian Sarton du Jonchay — qui sera nommé directeur de cabinet de l'amiral Esteva. Le 20 novembre, c'est un civil, Georges Guilbaud, qui est envoyé à Tunis en qualité de délégué général du ministre de l'Information et de la Propagande en Afrique du Nord « pour y remplir une mission générale d'information »¹⁵. Ancien communiste devenu adhérent du Parti populaire français, celui-ci fonde, le 5 janvier 1943, le Comité d'unité d'action révolutionnaire (CUAR) destiné à unifier en Tunisie l'action des différents partis collaborationnistes. Rapidement, son action s'étend de la propagande proprement dite au contrôle pur et simple de toute l'action administrative, au point de devenir, aux yeux des responsables de la résidence générale, un « rouage inutile » et surtout encombrant¹⁶.

Son influence sur le COSI s'exerce dès la création du comité. C'est lui qui forme et publie la liste des membres. Le 27 décembre 1942, alors que le président venait d'être désigné la veille, Guilbaud intervient dans une réunion du comité pour « fixer les bases de l'organisation » (installation matérielle, détermination des ayants droits, détermination des secours, mode de paiement). C'est à lui que Lefèvre rend compte, le 3 puis le 9 janvier, pour expliquer les démarches accomplies. C'est encore à lui, après le refus du conseiller allemand Moelhausen de présenter à Rudolph Rahn une note à signer au motif que celui-ci ne voudrait pas « intervenir dans une affaire purement française », que Lefèvre s'adresse pour demander sa caution morale.

Son nom apparaît encore à la fin du mois de mars 1943, lorsque, pour protéger ses agents, le président Lefèvre lui ment délibérément à propos de l'assiduité de son personnel. Quelques jours plus tard, Lefèvre cède la place¹⁷ à son

15. Copie de l'ordre de mission de Georges GUILBAUD, 20 novembre 1942 (1TU/1V/2274, dossier « Mesures dites de rénovation nationale : mission Guilbaud », fol. 85).

16. Sur les rapports de Georges GUILBAUD avec l'administration du protectorat, voir 1TU/1V/2274, *ibid.* — Sur le CUAR, voir Pierre GIOLITTO, *Volontaires français sous l'uniforme allemand*, Paris, Perrin, 1999, pp. 237-270, et Serge LA BARBERA, *Les Français de Tunisie, 1930-1950*, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 299-304 (cote CADN : 8° 4967).

17. Les causes du départ de F. Lefèvre pour la France ne sont pas mentionnées. On peut invoquer d'abord le drame familial qu'il avait subi quelques mois plus tôt, lors du bombardement de sa maison, et qui le poussait à changer de vie. Mais on constate également des relations tendues avec les autorités allemandes et avec leur zélateur GUILBAUD. Quand on connaît l'implication de celui-ci dans les divers limogeages à la résidence générale en décembre 1942 et janvier 1943 (voir Serge LA BARBERA, *op. cit.*, pp. 300-301), il est permis de penser qu'il n'est pas étranger à l'affaire. Cependant, les contrôles financiers effectués par la direction des Finances au mois de mars étaient aussi critiques à l'égard de la gestion du président, à qui aucune gratification de

adjoint Desanti, mais celui-ci refuse le poste. Guilbaud décide alors de prendre la direction du comité, et signe ses courriers du titre de « Georges Guilbaud, chargé de superviser le COSI ».

La contre-offensive de l'amiral Esteva

À la fin du mois d'avril et tandis que les forces alliées progressent vers Tunis, c'est au tour de Guilbaud de partir pour la France¹⁸. Le résident général, qui est en contact avec Desanti à qui il donne des instructions confidentielles, saisit l'occasion pour prendre la main sur le comité. Il enjoint Desanti d'accepter le poste de président¹⁹ du COSI — COSI qu'il place directement sous sa tutelle — et de prendre ses instructions auprès du chef-adjoint du cabinet, M. Pofilet.

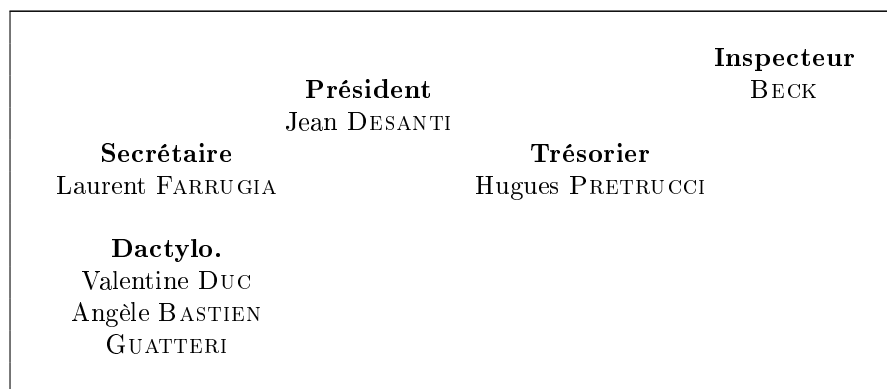


FIGURE 2 – *Organisme exécutif du COSI dans les premiers jours de mai 1943*

Dès le départ, la divergence est patente entre l'objectif de propagande (Rahn) et l'objectif de solidarité (Guilbaud) du comité. Après la décision de F. Lefèvre, sur la pression de Guilbaud, de doubler les barèmes de secours pour les mettre au niveau de ceux de Paris et de ne plus verser l'aide en trois versements mais

départ n'a été accordée.

18. Cette fuite vers la métropole, à quelques jours de la Libération de Tunis, des « personnes qui se sont le plus compromises dans la politique de collaboration » est mise en place par la légation d'Allemagne. La liste des personnes à évacuer est dressée par Guilbaud et le lieutenant-colonel du Jonchay (voir compte rendu de la réunion du 1^{er} avril 1943 conservé dans les papiers Marès, « Instances »). Ce phénomène a permis aux principaux responsables d'échapper à l'épuration mise en place en Tunisie dès le mois de juin 1943. Le dossier Guilbaud, ouvert auprès du conseil supérieur d'enquête, a été transmis à la commission d'épuration d'Alger le 22 mars 1944. — Voir à ce sujet les archives du conseil supérieur d'enquête : MAEE-CADN 2TU/5.

19. Là encore, plusieurs changements de personnel interviennent. Desanti obtient le recrutement d'un inspecteur, Beck, chargé du contrôle. Il s'appuie sur un nouveau secrétaire, Laurent FARRUGIA (60 ans), expert-comptable et directeur de société chez Schwich & Baizeau à Bizerte, et qui a assuré la direction du mouvement du port de Bizerte en 1939–1940. Le dossier de ce-dernier fut classé sans suite par le CSE (dossier n° 195).

en un seul²⁰, les vingt millions de francs de l'« amende » sont rapidement épuisés. Une enquête est diligentée par le ministre Rahn pour contrôler les finances du comité, à la suite de quoi une nouvelle somme de quinze millions est mise à disposition. Mais les barèmes sont réduits aux trois quarts de ceux de Paris, et les aides sont de nouveau versées en trois fois.

Avant le départ de Lefèvre pour la France, le ministre Rahn exige que les fonds du COSI soient retirés de la banque pour être déposés en billets français dans le coffre-fort du comité. En apprenant cela de la bouche de Desanti, l'amiral Esteva répond :

*« Distribuez vite l'argent. Que tout soit distribué avant le 15 mai au plus tard afin que je puisse me faire remettre rapidement par M. Rahn les 45 millions qui viennent d'être pris par les Allemands aux Juifs de Sfax. »*²¹

Liquidation du COSI

Dès l'entrée à Tunis des troupes alliées et sur l'ordre du général Juin, résident général par intérim, M. Pofilet, devenu chef du cabinet civil, charge J. Desanti de procéder à la mise sous séquestre des biens du comité. Ceux qui avaient été réquisitionnés sont rendus à leurs propriétaires, tandis que les avoirs (fonds, automobiles, machines à écrire, etc.) sont remis à la résidence générale.

Histoire de la conservation Le reliquat des dossiers du COSI, entreposé depuis la guerre dans les locaux de l'ancienne résidence générale de France à Tunis — devenue ambassade de France après le protectorat —, est parvenu au Centre des Archives diplomatiques de Nantes au sein du 5^e versement des archives de Tunisie, en décembre 1999. D'abord assimilé aux dossiers de la série E (« Assistance aux familles des mobilisés »), ce fonds n'a été identifié qu'en mai 2009, et aussitôt classé.

À son arrivée, le fonds se présentait sous forme de deux grosses chemises et six dossiers à sangle, auxquels s'ajoutaient des paquets de fiches individuelles de questionnaires et quelques registres.

Modalités d'entrée Versement administratif de l'ambassade de France en Tunisie.

CONTENU ET STRUCTURE

Présentation du contenu Après récolement, il est apparu que l'on pouvait distinguer dans cet ensemble trois lots :

20. Jusqu'au 10 février, le barème de Paris était appliqué moyennant une réduction de 50%. C'est Guilbaud qui, au cours d'une réunion extraordinaire au CUAR, plaida pour une revalorisation et une rapide distribution des secours.

21. 1TU/1V/2754R, rapport sur le COSI, s.d.

- un premier lot d’archives cotées, qui s’interrompt fin mars 1943, c’est-à-dire au moment du remaniement du comité, et traite des relations avec les administrations et la presse ; il s’agit des archives du président Lefèvre, qui a exercé ses fonctions de janvier au 31 mars 1943 ;
- un deuxième lot, non coté, concerne le fonctionnement du comité et l’attribution des aides ; il s’agit des archives du secrétariat général du comité ;
- enfin, un troisième lot non coté rassemble, sous le timbre de « Comité ouvrier de secours immédiat – Trésorier général », les documents du trésorier du COSI.

Rare témoin de la collaboration durant l’occupation de la Tunisie par les troupes de l’Axe, ce fonds concentre en quelques cartons de nombreux aspects de la Tunisie en temps de guerre : l’organisation de la solidarité face aux bombardements, l’utilisation de cette solidarité dans le cadre de la propagande, les critères de répartition des secours entre des populations composites, et l’habituelle désignation des responsables de tous ces malheurs, les Anglo-Américains coupables d’« agression », les Juifs qui doivent en payer le prix. . . Du point de vue politique, on y distingue très clairement la différence entre la collaboration d’État menée par l’amiral Esteva — et par un certain nombre de responsables²² — et le collaborationnisme d’un Georges Guilbaud, chargé de superviser le comité, la presse et finalement les organismes publics dans leur ensemble. La confrontation de ce fonds avec les explications fournies devant le conseil supérieur d’enquête, au moment de l’épuration, illustre l’aspect « brouillon » de ces engagements partisans et le besoin de « sauver les meubles », ressenti diversement jusqu’au sommet de l’administration durant les dernières semaines de l’Occupation allemande.

Tris, éliminations, sort final Au cours du reclassement au CADN, seuls les documents en double ont été éliminés.

Accroissement Fonds clos.

Mode de classement Les dossiers du président Lefèvre ont été restitués dans leur classement d’origine. Les deux autres lots ont fait l’objet d’un reclassement thématique. Les fiches individuelles de réponse au questionnaire du comité ont été reclassées par nationalité dans l’ordre alphabétique.

22. Un événement est à ce titre tout à fait révélateur : c’est la démarche entreprise le 4 février 1943 par une victime de bombardement, Joseph PEGNA, qui venait de perdre son épouse, dont les deux enfants avaient été blessés et l’appartement complètement détruit. Quoiqu’il n’en fasse pas état dans sa demande, il est désigné, après deux mois d’attente, comme israélite par l’adjoint du comité local du COSI de Sfax, qui indique néanmoins : « *Il semble que le COSI pourrait intervenir utilement auprès de lui par un secours dont le montant est à déterminer par vos soins.* » Le président du comité local, très prudent, transmet la demande sans commentaire, alors que le contrôleur civil de Sfax ajoute à la main : « *Impossible, je crois, pour un israélite. Doit s’adresser sans doute au comité de bienfaisance. Demander préciser institutions.* » (article 3, chemise « Français, Italiens et Tunisiens »).

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Conditions d'accès Archives publiques. Fonds entièrement communicable.

Conditions de reproduction Libre reproduction pour un usage personnel.

Langue et écriture des documents Français.

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Sources complémentaires Voir les archives du conseil supérieur d'enquête (CSE, cote : 2 TU/5), qui traitent de l'épuration en Tunisie après mai 1943.

CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION

Notes de l'archiviste Damien Heurtebise, conservateur du patrimoine

Date de la description Février 2011

Inventaire

ARCHIVES DU PRÉSIDENT DU COSI (1942–1943)²³

5TU/

1 « Ministre plénipotentiaire du Reich et commandant supérieur des troupes de l'Axe en Tunisie » II.2

Chemise A, « *Ministre Rahn* ».— Lettre du ministre Rahn accordant la personnalité civile au COSI, listes de chômeurs secourus, intervention de M. Moelhausen en faveur de Tunisiens sinistrés, article de propagande « Les musulmans et les puissances de l'Axe en Tunisie » (31 déc 1942–29 mars 1943).

Chemise B, « *Général von Arnim* ».— Bordereau de transmission de requête (janvier 1943).

Chemise C, « *Divers* ».— Demande de renouvellement de laissez-passer (17 mars 1943).

« Résidence et administration » IV.4

Chemise A, « *Résidence* ».— Correspondance entre le COSI et la résidence générale (12, 14 et 20 fév. 1943).

Chemise B, « *Secrétariat général* ».— Correspondance entre le COSI et le secrétariat général du protectorat²⁴ (4 janv.–27 mars 1943).

Chemise C, « *Sécurité générale* ».— (28 janv. 1943).

Chemise D, [sans titre].— Demandes diverses (15 janv.–27 mars 1943).

Chemise E, « *Office de placement français* ».— Listes de chômeurs secourus (30 janv.–23 fév. 1943). 5^a

23. Le classement de cette série cotée est restitué dans son état d'origine. Bien que ce ne soit pas précisé, on peut affirmer sans aucun risque d'erreur qu'il s'agit des archives du président Lefèvre, qui a exercé sa fonction depuis la création du COSI (fin décembre 1942 ou début janvier 1943) jusqu'au 31 mars 1943. Les cotes anciennes, reproduites dans la colonne de droite, sont d'origine. Les dossiers manquants, mais qui apparaissent sur le plan de classement manuscrit contenu dans les notes du président, sont :

- I.1 - COSI
- III.3 - M. Guilbaud
- VI.6 - Croix rouge italienne
- VII.7 - Croissant rouge

L'absence de cote pour la résidence générale est significative des rapports de force qui ont présidé à la création du comité.

24. À signaler plusieurs demandes de réquisition de locaux ou de matériel de bureau chez divers avocats juifs.

« Secours national »	v.5
Relations entre le Secours national et le COSI : nom des représentants du Secours national au COSI, réorganisation du COSI, convocations, remplacement de personnel ; correspondance avec le Secours national : envoi des questionnaires des sinistrés, listes de personnes secourues (26 déc. 1942–3 avril 1943).	
« Contrôles civils et caïdats »	VIII.8
<i>Chemise « Caïdat de Bizerte »</i> .— Note sur le retour des fiches à classer et à conserver à Bizerte (3 mars 1943).	
Municipalités	IX.9
<i>Chemise A, « Circulaires »</i> .— Lettre à la municipalité de Tunis rappelant que le COSI ne s'occupe que de sinistrés frappés dans leur personne ou leur situation (4 mars 1943).	
« Presse et radio »	11
<i>Chemise I, « Presse »</i> :	
- A. <i>Tunis-journal</i> ²⁵ : insertion d'articles (21 janv.–17 fév. 1943)	
- B. <i>L'Unione</i> : faire parvenir le journal et faire reproduire dans le quotidien une fois par semaine l'« Appel à la population de Tunisie » (30 janv. et 3 fév. 1943)	
- C. <i>Frikia el-Fatah</i> : faire parvenir le journal et faire reproduire dans le quotidien une fois par semaine l'« Appel à la population de Tunisie » (30 janv. et 3 fév. 1943).	
<i>Chemise II, « Radio »</i> .— Textes lus au cours d'émissions hebdomadaires de Radio-Tunis, organisation des émissions (21 janvier–16 février 1943).	
<i>Chemise III, « Publications, affiches et circulaires »</i> .— Avis à la population pour récolter des fonds (janv.–fév. 1943).	
Notes manuscrites du président	n.c.
Mise en place du COSI : projet de plan de classement, dessin des tampons du service, planning du président, compte-rendu de la séance d'investiture du président, personnel et fonctionnement (déc. 1942–janv. 1943).	

25. Journal conservé au CADN sous la cote 1 PER 171 et consultable sous forme de microfilm sous la cote 3 Mi 254.

Tournées du président dans les contrôles civils : notes manuscrites sur le déroulement des tournées, sur l'ampleur des bombardements, sur l'organisation et le fonctionnement du COSI dans les contrôles civils (janvier 1943).

ARCHIVES DU SECRÉTARIAT DU COSI (1942–1943)

2 Enregistrement

Enregistrement du courrier au départ : un cahier manuscrit (20 janv.–30 avr. 1943).

Enregistrement des fiches à la sortie : un cahier manuscrit (4–7 mai 1943).

Dossier de principe

Organisation du COSI : notes sur la constitution et l'organisation du COSI, organigramme ; attributions du secrétaire général, du trésorier adjoint et des payeurs français et musulmans (sans date) ; consignes pour l'installation d'un bureau du COSI à Mateur (1^{er} avril 1943) ; rapport sur le fonctionnement de l'annexe de Bizerte (30 avril 1943).²⁶

Fonctionnement du COSI : consignes sur le fonctionnement du COSI et le classement des questionnaires (sans date) ; réquisition de locaux, de matériel et de carburant (10 déc. 1942–14 avril 1943) ; personnel (28 déc. 1942–19 avril 1943).

Attribution des secours : barèmes, secours aux chômeurs, versements par tiers (11 fév.–23 avril 1943).

Poste de commandement de la Défense passive²⁷

Renseignements sur les bombardements (secteurs touchés, points de chute, victimes connues) : documents manuscrits sur les bombardements du 11 avril 1943 à 15^h08, du 17 avril 1943 à 22^h30, et du 19 avril 1943 à 18^h15 (avril 1943).

26. Contient également le tract distribué à la libération de Tunis :
« *Habitants de Tunis ! Les forces de libération viennent d'entrer dans votre ville. Le Drapeau tricolore flotte à nouveau sur Gabès, Sfax, Sousse délivrées. L'union des Français et des Tunisiens qui a donné à ce pays soixante ans de prospérité va enfin renaître. Elle permettra de relever les ruines accumulées par une odieuse occupation. Habitants de Tunis, je vous apporte le salut de la France. Je vous remercie de la fidélité que vous avez su lui garder durant les mois d'épreuve. La Patrie vous en saura gré. Quant à ceux qui ont donné leur appui à l'ennemi dans son œuvre de misère et de souffrance, ils seront impitoyablement et promptement châtiés. Je vous en fais la promesse formelle. Il n'y a pas parmi nous de place pour les traîtres. Vive la France ! Vive la Tunisie ! Général Giraud* »

27. Un poste de commandement de la Défense passive fut installé dans les locaux du COSI, d'où la présence de ces documents dans le fonds.

3 Demandes d'aide des sinistrés

Français, Italiens et Tunisiens.— Demandes en provenance de Tunis et sa banlieue ; demandes en provenance de Bizerte ; convocation de sinistrés par l'inspecteur du COSI (janv.–mai 1943).

Français.— Enregistrement des demandes de secours auprès du COSI : trois cahiers manuscrits (4 fév.–7 mai 1943) ; liste de bénéficiaires de secours au Croissant rouge (Centres d'accueil de la Place aux Moutons) : un cahier manuscrit (sans date) ; particuliers sinistrés français de Tunis : lettres (déc. 1942–janv. 1943).

Italiens.— Particuliers sinistrés italiens de Tunis et banlieue : lettres (déc. 1942–janv. 1943).

Tunisiens.— Particuliers sinistrés tunisiens de Tunis et banlieue : lettres (déc. 1942–janv. 1943).

Demandes d'aides de particuliers « en cours de traitement ».— Enquête en cours sur des demandes de secours avec questionnaires (avr.–mars 1943) ; demandes de sinistrés susceptibles d'être retenues : lettres (déc. 1942–mars 1943) ; demandes déposées à la Municipalité de Sousse suite aux bombardements aériens : lettres (19 janv. et 2 fév. 1943) ; demandes de sinistrés particuliers ne semblant pas intéresser le COSI : lettres (déc. 1942–mars 1943) .

Réclamations.— Lettres de sinistrés (20 fév.–2 mai 1943).

4 Listes des sinistrés secourus par le COSI

Listes générales.— Liste générale « Secours national » (5 avril-1^{er} mai 1943) ; liste générale des sinistrés français, italiens et musulmans (sans date) ; listes générales de Sousse, de Sfax, de Kairouan (Français, Italiens, Musulmans) ; liste générale de chômeurs italiens (22 au 27 mars 1943 et 29 mars au 4 avril 1943).

Français.— Liste des sinistrés français de Bizerte (semaines du 1^{er} mars et du 5 au 24 avril 1943) ; liste des sinistrés français de Bizerte (semaine du 26 avril au 1^{er} mai 1943) ; liste des sinistrés français de Tunis (semaine du 5 au 10 avril 1943 et une liste sans date) ; liste des sinistrés français de l'Intérieur (sans date) ; liste des chômeurs français de Tunis (semaines du 29 mars au 10 avril 1943 et deux listes sans date).

Italiens.— Listes de sinistrés italiens (29 mars–7 mai 1943, autres listes sans date) ; liste de sinistrés italiens de l'Intérieur (Bizerte, Tébourba, Centre de Mateur, Medjez el Bab, Mégrine, Melassine ; listes de chômeurs italiens de Bizerte (29 mars–3 avril 1943, deux autres listes sans date) ; listes de chômeurs italiens de Mateur, Medjez el-Bab, Souk el-Arba, Sousse, Tabarka, Zaghouan ; liste de chômeurs italiens (date illisible).

Musulmans.— Liste des sinistrés musulmans de Béja, de Bizerte (29 mars–3 avril 1943), de Kairouan, du Kef, de Mahdia, de Makthar, de Medjez el-Bab, de Nefta, de Siliana, de Souk el-Arba, de Sousse, de Tebourba, de Teboursouk, de Thala ; liste des chômeurs arabes ; liste des chômeurs musulmans de Bizerte ; liste des chômeurs musulmans (semaines du 29 mars au 10 avril 1943).

Fiches individuelles

Réponses au questionnaire du COSI (mars–avril 1943).

- 5** Questionnaires du contrôle civil de Bizerte
 - Relevé des opérations effectuées pendant la semaine du 4 au 10 avril 1943

 - 5-8** Italiens
 - 5** Ab à Cu
 - 6** Da à Ha
 - 7** Ia à Oz
 - 8** Pa à Zu

 - 8** Français
 - B à X
 - Tripolitains
 - A à Y
 - Marocains
 - A
 - Algériens
 - M

 - 9-12** Tunisiens
 - 9** Ab à Br
 - 10** Ch à Ko
 - 11** La à Mo
 - 12** Mo à Zo
- Fiches dont les réponses sont rédigées en arabe.

ARCHIVES DU TRÉSORIER DU COSI (1942–1943)

13 Enregistrement des attributions de secours

Secours aux Français : un registre (21 janv.–29 mars 1943).

Secours aux Italiens : un registre (20 janv.–29 mars 1943).

Secours aux musulmans :

- « A »²⁸ : un registre (18 janv.–29 mars 1943)

- « B » : un livre (28 fév. 1943)

- « C » : un livre (4 fév.–17 avr. 1943)

14 - « C » : un registre (19 avr.–7 mai 1943)

- « D » : un registre (25 mars–7 mai 1943)

Paievements journaliers : statistiques du service central du COSI (un cahier, 20 janv.–7 mai 1943).

États hebdomadaires des personnes secourues et des sommes versées par les délégués du COSI à Ferryville, Kairouan, Sfax et Sousse (23 fév.–5 mai 1943) ; cahier nominatif des personnes secourues au COSI de Ferryville (19 févr.–6 mai 1943)

15 Dossier comptable

Chemise 2, « Frais généraux (chèques) ».— Prévisions de frais généraux, situation au 30 avril.

Chemise 3, « Publicité ».— Cahier d'enregistrement

Chemise 4, « Appointements ».— Cahier d'enregistrement

Chemise 5, « Automobiles ».— Cahier d'enregistrement

Chemise 6, « Comptes courants divers ».— Cahier d'enregistrement

Chemise 7, « Récapitulations ».— Situation au 31 mars, 28 et 30 avril 1943

Tenue de caisse

Livre de caisse du COSI (janv.–8 mai 1943).

Feuilles de caisse (20 janv.–17 fév. 1943) et brouillons comptables.

Vérification comptable (6 avril 1943) ; ouverture d'une deuxième caisse (21 avril 1943).

28. Au sein du COSI, plusieurs bureaux traitaient les dossiers ; chaque bureau disposait de sa propre caisse, appelée « A », « B », « C » ou « D ».

« Pièces de caisses » : deux classeurs présentant les factures, les appointements et les reçus.

« Émission de chèques (frais généraux et publicité, règlements par chèque) » : classeur présentant les factures acquittées.